
**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT
21 MARS 2022
14h-17H
(PRESENTIEL ET DISTANCIEL)**

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations générales	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022	4
3. Politique générale	4
- Réalisation du budget 2021	4
- Actualité RH	5
4. Formation	8
- Présentation des calendriers universitaires	8
- Dispositif d'aide à l'accès au métier : présentation du travail conduit par le GT et propositions de modification	8
- Modification des calendriers de candidatures 2022-2023 en 1 ^{ère} année de Master MEEF	9
5. Recherche et innovation	9
- Présentation du projet Teacher Academy	9
- Présentation des travaux des Olympiades d'AMU	10
6. Questions diverses	10
Annexes	11

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES ; Véronique AUGÉ ; Marie-Laure BARBIER ; Didier BARD ; Isabelle BEURROIES ; Patrice BONNET ; Jeanne CADIEUX ; Jérémy CASTERA ; Jean-Charles CHABANNE ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Nicolas FLAVIER ; José FOUQUE ; Patrice LAISNEY ; Jean-Louis LEYDET ; Isabelle MAGNI ; Valérie MAILHES ; Georges MERLE ; Nathalie MIKAILOFF ; Valérie MUNIER ; Christine MUSSARD ; Olivier VORS.

Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Virginie BABY-COLLIN par Fatima CHNANE-DAVIN ; Laurence BALY par Olivier VORS ; Catherine BLAYA par Patrice BONNET ; Alain BRUNIAS par Jean-Louis LEYDET ; Marion TELLIER par José FOUQUE ; Pascal TERRIEN par Valérie MUNIER.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Whitney AICHOIR ; Antonia AMO-SANCHEZ.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Didier ALBRAND ; Hélène ARMAND ; Valérie BARANES ; Pascale BRANDT-POMARES ; Malek BOUZID ; Martine CONIO ; Alice DELSERIEYS PEDREGOSA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Alain GARCIA ; Jean-François GARCIA ; Suzanne GUILHEM ; Beate

HOSCHEK-LEMESLE ; Delphine JOSEPH ; Frédéric LETERME ; Stéphanie MAILLES-VIARD-METZ ; Nicolas MASCRET ; Serge MAZEAU ; Stéphane MOURLANE ; Martine QUESSADA ; Nathalie RICHIT ; Anaïs TREMEGE ; Jessyca TRETOLA ; Eric VOTTERO.

Représenté.e.s :

Monsieur Vincent VALÉRY par Linda BEN JEMAA.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Catherine ALBARIC-DELPECH ; Solenne ALBERTINI ; Magali BALLATORE ; Fabrice BARTH ; Anne DEMEESTER ; Sandrine ESCHENAUER ; Mathilde FAVIER ; Boumédiène FEGHOUL ; Claudie FRANCOIS-GALLIN ; Julien GARRIC ; Frédéric GILARDOT ; Anne GOMBERT ; Jean-François HEROLD ; Karine ISAMBARD ; Lionel MARIN ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Herilalaina RAKOTO RAHARIMANANA ; Jean-François RANUCCI ; Véronique REY ; Nathalie REZZI ; Ariane RICHARD BOSSEZ ; Magali ROBAGLIA ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Maïlys SILVY ; Vincent STANEK ; Maxime TRAVERT ; Lionel VALLUY-ANDRÉ.

Rappel : Les questions diverses doivent être transmises avant le conseil de manière à être inscrites à l'ordre du jour.

1. Informations générales

La progression de l'ordre du jour est modifiée pour des raisons d'emploi du temps.

• Au niveau national :

Pascale BRANDT-POMARES salue la présence dans ce conseil de Nathalie Mikailoff, ainsi que de deux inspecteurs Gabonais en formation à l'Inspé invités sur proposition de Georges Merle.

La guerre est aux portes de l'Europe et l'Inspé a été sollicité pour deux actions :

- faciliter l'enseignement des sciences aux élèves réfugiés avec des enseignements conçus pour des élèves allophones ;
- accueillir une universitaire Ukrainienne, dans le domaine de la psychologie, qui pourrait effectuer des enseignements à l'Inspé et rejoindre un laboratoire.

Alice DELSERIEYS : L'Inspé a en effet été sollicité par l'académie des sciences et l'académie de la jeunesse et de l'éducation en Ukraine, par l'intermédiaire de Pierre Léna. L'objectif est de travailler à l'adaptation de ressources pédagogiques. Cela concerne l'apprentissage des sciences mais pourrait être élargi. Il s'agit d'apporter des éléments de traduction en ukrainien et d'adapter certaines ressources à l'accueil d'enfants allophones. Plus largement, cela permettrait de proposer des ressources pour des enseignants français accueillant des enfants ukrainiens dans leur classe. Cette initiative peut se mettre en place sur la base du volontariat, pour les étudiants et les formateurs.

Valérie MAILHES : Une collecte a été organisée avec les étudiants, cette semaine sur le site de l'Inspé d'Aix, pour envoyer du matériel et de la nourriture en Ukraine.

Pascale BRANDT-POMARES : Cette initiative est soutenue par l'Inspé car il est souhaitable de mettre en œuvre tout ce que nous avons la possibilité de faire et d'y associer les étudiants. Devant être mise en place initialement à l'échelle de l'université, cela n'a pas pu être soutenu, car les collectes et leur acheminement ne correspondaient pas aux solutions attendues. Cela a pu se faire malgré tout sur le site de l'Inspé d'Aix, car un lien a directement été tissé avec une association pouvant se charger de la logistique et de l'acheminement.

• La formation

Cette année, les étudiants alternants et non alternants étaient mélangés en M2 avec les fonctionnaires-stagiaires. L'année prochaine, tous les M2 seront alternants ou en stage mais ne seront plus fonctionnaires-stagiaires.

Deux types d'étudiants-stagiaires coexisteront en dehors du MEEF :

- les étudiants lauréats du master MEEF, stagiaires à temps plein avec 10 jours de formation dans l'année ;

- les étudiants n'ayant pas suivi le master MEEF, stagiaires à mi-temps, avec un mi-temps de formation à l'Inspé.

Le fait que les stagiaires soient ou non nommés dans l'académie dans laquelle ils ont obtenu leur master n'est pas encore connu. Néanmoins, nous savons que les stagiaires affectés dans une académie, seront rattachés à l'Inspé de cette académie pour y suivre leur formation.

L'organisation et le financement de la formation des étudiants-stagiaires à mi-temps a généré de l'inquiétude pour les Inspé car les moyens alloués n'étaient pas connus.

Dans le dispositif existant, il était possible, bien que complexe, de mélanger au sein du M2 des étudiants avec les fonctionnaires-stagiaires car les objectifs étaient similaires pour ces deux publics. Cela ne sera pas possible l'année prochaine car il n'est pas envisageable de mélanger des étudiants-stagiaires ayant déjà le concours avec des étudiants devant se former, valider un master et se préparer au concours, les objectifs étant trop différents.

Le financement de ces dispositifs de formation pour les stagiaires a été chiffré par le réseau des Inspé et est en réflexion au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le Ministère ayant reconnu cette formation comme étant additionnelle à la formation existante et nécessitant des moyens spécifiques, le Directeur général de l'enseignement scolaire a annoncé son financement au réseau des Inspé. Les moyens doivent encore être confirmés et sa mise en œuvre sera complexe. Le travail avec France Universités (anciennement CPU) montre que les Inspé sont soutenus par les Présidents d'universités. Ces derniers ont été associés à une réflexion du réseau des Inspé sur l'organisation des formations. Ils ont soutenu la demande de financement et la possibilité de créer un diplôme interuniversitaire. Celui-ci devra être suffisamment général pour que chaque Inspé puisse se l'approprier. Le réseau des Inspé s'est donné un mois pour créer un dispositif facilement intégrable par les universités et laissant à chaque Inspé une flexibilité de mise en œuvre. En fonction des spécificités locales, il faudra trouver les meilleurs prolongements avec le master et être en cohérence avec la validation des compétences.

La contrainte est qu'une année à mi-temps ne remplacera pas une formation professionnelle qui a été pensée depuis la L1 jusqu'au M2. Il ne faut pas tomber dans le piège de devoir former des étudiants en alternance sur un mi-temps pendant une unique année de stage. Il faudra faire progresser les lauréats du concours et les accompagner jusqu'à leur titularisation.

Une formation de dix jours représente peu de temps, il ne sera pas difficile de nourrir la formation mais il sera difficile de limiter les interventions à l'essentiel. Les textes parlent de dix à vingt jours, mais compte-tenu des moyens, ce sera probablement plutôt dix jours. Ces informations datent de cette semaine et ces éléments sont encore en construction.

Patrice BONNET : Dans la perspective de la rentrée, l'Inspé commence à travailler avec la DAFIP sur le recrutement des alternants pour la rentrée 2022/2023, cela concerne les contrats des M2. Comme l'année précédente, une enquête auprès des étudiants de M1 a été lancée, pour qu'ils puissent se positionner et faire des vœux potentiels (souhait de contrats d'alternants et choix des départements) de manière à anticiper des profils. Pour l'instant, le nombre de postes n'est pas encore connu.

Georges MERLE : Le nombre de postes devrait être connu avant la fin du mois. Habituellement ils sont connus mi-mars, il est possible qu'il y ait un peu de retard cette année. Le rectorat informera la Direction de l'Inspé dès qu'il y aura un retour.

Patrice BONNET : L'Inspé fera remonter les profils des étudiants et leurs souhaits pour l'année prochaine en fonction de leur discipline et des concours qu'ils souhaitent présenter.

Valérie MUNIER : Ces informations précisent le modèle économique de cette formation. Le Ministère a reconnu qu'elle serait coûteuse du fait de cette impossibilité de regrouper les étudiants. Le travail mené au niveau du réseau des Inspé doit permettre de déboucher sur un cadre de DIU suffisamment souple pour pouvoir être adapté aux conditions locales, aux ressources, aux politiques de formation, propres aux Inspé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2021

Le projet de PV de la séance du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité sous réserve que les modifications demandées soient apportées. Les modifications ont été intégrées.

3. Politique générale :

• Réalisation du budget 2021

Martine QUESSADA : Cette présentation comprend deux parties : le fonctionnement et l'investissement ; la masse salariale.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement (Cf. Annexe 1)

Les dépenses de notre composante ont été regroupées par thèmes, de manière à présenter des grandes lignes de dépenses.

- 1/ Agencement de bâtiments : inventoriables car améliorant la valeur des bâtiments ;
- 2/ Matériel informatique, logiciels, licences : certaines dépenses sont inventoriables, d'autres non ;
- 3/ Mobilier, outillage : uniquement inventorable ;
- 4/ Fournitures administratives, d'entretien, pédagogiques, vêtements EPI (équipement professionnel individuel) ;
- 5/ Entretien, réparation, travaux sur les quatre sites ;
- 6/ Déplacements, frais de missions et de réception : un peu moins importants cette année du fait des restrictions liées à la crise sanitaire ;
- 7/ Abonnements, documentation, reprographie ;
- 8/ Déménagement, nettoyage, désinfection, etc. : prestations de services. Ce poste a été plus conséquent cette année, pour deux raisons : dépenses de déménagement liées à l'utilisation par l'IUT d'un bâtiment du site d'Aix ; externalisation d'un certain nombre de services relevant habituellement des personnels logistique ;
- 9/ Affranchissement, location de TPE, frais de port (l'affranchissement ne concerne que les sites de Digne et Avignon, Marseille et Aix étant pris en charge par la DEPIL) ;
- 10/ Divers : Taxes, impôts, dépenses diverses.

Le total de ces dépenses (sur factures) s'élève à 568 919 € pour l'année 2021.

➤ Diminution budget initial :

Ce budget est assimilable à des dépenses mais se matérialise par des diminutions de budgets (facturations internes). Il concerne les dépenses qui sont avancées par AMU puis remboursées par l'Inspé. Il s'agit essentiellement des dépenses liées à la DEPIL et la DOSI, ainsi que le marché de nettoyage (8 mois engagés en 2021, 4 en 2022).

➤ Augmentations budget initial, liées aux évolutions du budget initial et identifiées en cinq lignes :

- Ces budgets concernent des augmentations par rapport au budget initialement prévu
- le financement de projets pour lesquels l'Inspé participe au financement essentiellement des appels à projets internes AMU comme le Fond d'Intervention Pédagogique (2021 : FIP ECHOS) ;
 - le projet Gabon (datant de 2019, reporté et essentiellement exécuté en 2021) ;
 - une enveloppe supplémentaire dont nous avons bénéficié pour le ménage sur le site de Marseille ;
 - un abri vélo sur le site de Marseille qui a été pris en charge par la DEPIL ;
 - des travaux dont une partie a été prise en charge par le SCD sur le site d'Aix.

Le montant du budget initial (617 729 €), ce budget a été dépassé (780 243 €) et une grande partie a été exécuté.

La masse salariale (Cf. Annexe 2) :

Martine QUESSADA : La masse salariale est divisée en deux parties : la masse salariale Etat et la masse salariale ressources propres.

La masse salariale Etat est un budget géré directement pas AMU, dont le montant est connu. Elle permet de rémunérer les personnels titulaires, fonctionnaires de l'Etat. tout le personnel fonctionnaire de notre composante.

La masse salariale ressources propres, directement gérée par l'Inspé concerne :

- les contractuels, à la fois en CDD et CDI,
- les gagés Sauvadet (progressivement stabilisés sur des supports Etat),
- les heures complémentaires, les équivalences de service, les Primes pour Charge Administrative et Responsabilité Pédagogique (HCC, EQS, PCA, PRP),
- les vacances administratives, indemnités et primes diverses.

La masse salariale ressources propres a été légèrement dépassée par rapport au budget prévisionnel.

Claire ENEA-DRAPEAU : Quelles sont les conséquences lorsque le budget est dépassé ?

Martine QUESSADA : Lorsque l'on dépasse le budget de masse salariale il faut justifier pourquoi nous l'avons dépassé (l'autre budget n'ayant pas le même fonctionnement : il est possible de demander à effectuer des dépenses non prévues et d'obtenir une augmentation du budget mais pas de le dépasser).

Pascale BRANDT-POMARES : Normalement nous ne devons pas le dépasser. C'est donc en conférence budgétaire avec la gouvernance de l'université que les choses se prévoient. Chaque année, la composante rend compte des dépenses à la gouvernance de l'université pour établir les budgets qui doivent rester dans ces prévisions. S'il y a des raisons pour modifier ce budget, il faut l'expliquer. Et cela se fait dans un échange avec l'université. Les changements de maquettes ont généré une augmentation des heures complémentaires et un dépassement de l'enveloppe prévue. Pour absorber ces dépenses, il faut également que l'université ait les ressources pour le faire. Concernant les autres dépenses, elles doivent être contenues et c'est la Direction de la composante qui en est responsable.

Martine QUESSADA : Cela est débattu avec la gouvernance à l'automne mais les comptes sont également suivis tout au long de l'année.

Valérie MUNIER : Cette problématique est partagée par de nombreux Inspé, concernant la difficulté à mettre en œuvre les nouvelles maquettes, le manque de visibilité a rendu compliqué les prévisions de services.

• **Actualités RH**

Pascale BRANDT-POMARES :

- **Au niveau d'AMU : recrutements et repyramidage**

Le repyramidage, qui concerne les BIATSS et les enseignants, consiste à ouvrir des promotions.

Concernant les enseignants :

Les recrutements AMU en 46-3 correspondent à une politique au niveau national et davantage encore au niveau local car AMU a demandé et obtenu plus de créations de postes qu'il n'en était prévu. Cette modalité de recrutement, qui n'est pas nouvelle, mais qui a rarement été utilisée, permet à des maîtres de conférences, titulaire de l'HDR et en poste depuis plus de 10 ans, de devenir professeurs des universités. L'Inspé a obtenu 3 postes en 46/3 cette année, couvrant les besoins de trois laboratoires (ADEF, PsyCLÉ, ISM)

Le repyramidage au niveau national :

Les postes de maîtres de conférences font généralement l'objet d'un recrutement sur un 1^{er} emploi. Les candidats aux postes de professeurs des universités sont en général déjà en poste depuis plusieurs années et plus difficilement mobiles. Cette question est d'autant plus importante qu'il relève des missions des professeurs des universités de faire preuve de dynamisme, d'encadrer des recherches, porter des projets et fédérer autour d'eux des équipes afin de développer des axes de recherche. Un enseignant qui accède à ce statut ne peut pas s'isoler et doit être engagé pour l'institution.

Un message a été envoyé à tous les enseignants-chercheurs en mono-appartenance à l'université (sans double affiliation avec organisme de recherche) les informant de cette possibilité. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 21 avril.

Un autre mail plus récent précise le nombre de postes consacré à ce repyramidage, voté au conseil d'administration de l'université. Ce nombre est contraint, le nombre total étant

de 25 avec une répartition (en 2021 et au titre de l'année 2022) représentative de l'université. Ces postes sont répartis sur les différentes sections, toutes n'étant pas représentées ou pas dans les mêmes proportions selon les composantes et le nombre de postes est très restreint au niveau de l'université.

Un rééquilibrage s'opère aussi selon des objectifs : 1/ d'atteindre 40% de professeurs des universités par section, 2/ de promouvoir $\frac{3}{4}$ de hors classe et $\frac{1}{4}$ de classe normale dans chaque section, 3/ de promouvoir l'accès des femmes au grade de PU, celles-ci étant très peu nombreuses dans certaines sections. Les quatre meilleurs candidats seront auditionnés par une commission (composée de quatre membres, dont au moins deux de la discipline), dans certains cas un seul sera retenu.

Ces informations relèvent du cadre légal et dépendent peu de l'Inspé.

Marie-Laure BARBIER souligne l'importance d'explicitier ces différentes procédures, dont certaines sont récentes ou peu connues et d'éviter les confusions possibles. Jusqu'à présent, la procédure du 46-1 était la seule procédure utilisée pour le recrutement des professeurs des universités. L'Inspé a utilisé la procédure 46-3 pour la 1^{ère} fois l'année dernière. Le dispositif de repyramidage mis en œuvre pour AMU est-il pérenne ou ne concerne-t-il que les années 2022 et 2023 ?

Pascale BRANDT-POMARES : Ce dispositif est prévu pour 2021 et 2022. Comme cela ne s'est pas fait en 2021, un rattrapage se fait en 2022. L'arrêté stipule qu'il s'agit d'une voie d'accès provisoire, le dispositif est donc temporaire.

Marie-Laure BARBIER : Les deux autres procédures du 46-1 et du 46-3 perdurent. Quelles sont les modalités au niveau d'AMU, comment les deux procédures se distinguent-elles en termes d'identification de profils de postes et de remontée des besoins par rapport au département et dans le cadre de l'Inspé ?

Pascale BRANDT-POMARES : La procédure d'ouvrir un 46-3 a toujours été possible mais ne s'est faite que très rarement. Cela s'est fait aujourd'hui en lien avec la volonté de la Présidence de l'université d'être « socialement engagée », cela impliquant aussi la promotion des enseignants-chercheurs. C'est dans cette perspective et en partant des besoins exprimés par les collègues, que cela fait sens pour l'Inspé.

Un professeur des universités, quel que soit son mode de recrutement, est promu et reconnu dans sa carrière mais il a aussi de lourdes responsabilités. Selon la politique de l'Inspé, il est souhaitable de pérenniser cette procédure du 46-3 et de la renouveler l'année prochaine mais cela dépendra aussi de la masse salariale disponible.

Marie-Laure BARBIER : Il était d'autant plus nécessaire de discuter de ces procédures qu'il y a eu, proportionnellement, un nombre de postes important à l'Inspé. Cette explicitation permet de préciser les attendus et permet aux enseignants-chercheurs de se positionner.

Claire ENEA-DRAPEAU : Au niveau national, le repyramidage est prévu avec 2000 postes ventilés sur cinq ans.

Pascale BRANDT-POMARES : Les possibilités pour les prochaines années ne sont pas encore connues mais ces chiffres confirment que les postes restent limités.

- **Au niveau national : Modalités du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC, entré en vigueur en janvier 2022) :**

Tous les enseignants-chercheurs ont reçu un mail les informant des modalités du nouveau régime indemnitaire en cours de mise en œuvre. La prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est remplacée par une prime divisée en trois volets :

- C1 : l'indemnité liée au grade (équivalent à la PRES) ;
- C2 : l'indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (équivalent PCA et PRP qui disparaîtront) ;
- C3 : l'indemnité liée à une évaluation des engagements particuliers (remplaçant la PEDR et la prime pédagogique).

Cela s'applique pour les enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs des universités). Le régime indemnitaire pour les enseignants qui ne sont pas enseignants-

chercheurs reste identique. Cela concerne un tiers des enseignants à l'Inspé. Il n'y a pas encore de recul sur les effets de ces modifications mais il faudra veiller à conserver autant que possible la politique de valorisation du travail des enseignants égalitaire et indépendante du statut, politique dans laquelle l'Inspé est engagé.

Précisions relatives à ce dispositif, transmises par l'université :

- les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés sont exclus de ce dispositif ; le régime indemnitaire existant pour les enseignants hors RIPEC est maintenu
- la prime concernant le 3^{ème} volet (PEDR) est individualisée ;
- la prime est mensualisée ;
- l'attribution de chacune des parties de la prime est soumise à des conditions (C1, C2, C3) ;
- il y a un calendrier de mise en œuvre et des précisions sur les procédures de candidatures ;
- un rapport d'activité est nécessaire (une trame est proposée et déposée dans l'AMUbox partagé du Conseil) ;
- les conditions de recevabilité 2022 ;
- l'évaluation des candidatures se fait par le Conseil académique restreint et l'avis formulé étant transmis aux sections.

Les lignes directives de cette refonte du régime indemnitaire sont fixées par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et mises en œuvre par l'établissement. Il a été décidé d'attribuer la partie C3 de la prime (individualisée) à 30% d'investissement pédagogique, 30% d'activités scientifiques, 20% à l'accomplissement de tâches d'intérêt général, 20% au titre de l'ensemble de ces missions.

Des informations sont disponibles en ligne : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo10/ESRH2204566X.htm>

Valérie MUNIER : Ces informations ne sont pas encore complètes car les procédures ne sont pas encore finalisées. Les critères d'évaluation ne sont pas encore clairs et seules certaines sections CNU ont fait paraître des critères en raison du manque de visibilité pour cette 1^{ère} année. Cela risque aussi de constituer une lourde charge en termes de gestion RH.

Marie-Laure BARBIER : Les commissions de l'Inspé continueront-elles à être consultées pour la répartition de ces primes en amont de la décision du CA ?

Pascale BRANDT-POMARES : Cela n'est pas certain car la décision relève du Conseil académique restreint. Si des fiches intermédiaires permettent l'avis de la composante, l'Inspé continuera cette évaluation collégiale des dossiers.

Hélène ARMAND : Des réunions sont prévues pour préciser les différentes lignes des critères d'évaluation et les dossiers doivent être constitués avant le 29 septembre. Il a été décidé de s'appuyer sur le dossier proposé (trame déposée dans l'AMUbox), qui correspond à ce qu'était le dossier d'avancement. Beaucoup de questions se posent et seront traitées progressivement. L'inquiétude principale concerne le C3 car il faut nommer deux rapporteurs et examiner chaque domaine pour émettre une appréciation. Il faudra faire de même au niveau de l'université et cela implique beaucoup de monde. En fonction du nombre de dossiers, cela risque d'être lourd pour les établissements et les sections de CNU. La décision finale relève du Président de l'université, sur les domaines précédemment cités. Pour constituer un dossier, il ne faut pas postuler dans un domaine particulier mais examiner tous les niveaux, c'est le Président de l'université qui décidera de mettre ou non l'accent sur l'un des trois volets. Le C1 est connu, le C2 relève de la politique de l'établissement (déclinant les lignes directrices nationales), le C3 est un peu plus large que la PEDR puisque cela prend en compte toutes les dimensions et non exclusivement les activités scientifiques.

4. Formation

- **Présentation des calendriers universitaires M1 et M2 (Cf. Annexe 3) :**

Patrice BONNET : Ce calendrier a fait l'objet d'un travail avec les responsables de mention et de parcours, en particulier sur un élément nouveau : la coupure entre le semestre impair et le semestre pair. Le semestre impair, qui se termine actuellement fin décembre, est très court, cela obligeant parfois à déborder sur le 2^{ème} semestre. Pour équilibrer les semestres, il est proposé de couper l'année autour de la semaine 3. Il existe une légère différence avec la mention 4, M1, pour laquelle la coupure est décalée d'une semaine. Cette coupure implique une modification du calendrier de fin d'année et les jurys du mois de juin ont été repoussés pour les M1 et les M2. Cela permet d'investir plus largement la fin d'année.

Les vacances universitaires (en rose dans le document) :

- les M2 des mentions 1,2,3 : deux semaines de vacances et sur les mêmes périodes ;
- les autres parcours : une semaine de vacances d'automne, deux aux vacances d'hiver et une aux vacances de printemps.

Ce travail a également été fait en collaboration avec les autres composantes partenaires mais il n'est pas possible de coordonner complètement les calendriers.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité.

- **Dispositif d'aide à l'accès aux métiers : présentation du travail conduit par le GT et propositions de modification (Cf. Annexe 4) :**

Patrice BONNET : Il s'agit de proposer aux étudiants lauréats du master 2 MEEF n'ayant pas réussi le concours, un dispositif d'aide à l'accès aux métiers. Ce dispositif existe déjà et permet d'accompagner les étudiants inscrits en M2 et n'ayant pas eu le concours en M1, de manière à renforcer les compétences en vue du concours et sécuriser l'accès aux métiers. Dans la nouvelle formation, le concours étant placé en fin de M2, ce dispositif n'est plus adapté. Il est donc proposé de le modifier de manière à correspondre aux nouveaux besoins exprimés tant par les étudiants que par les responsables de formation. Il s'agit toujours de sécuriser l'accès aux métiers en accompagnant les étudiants non lauréats à poursuivre leur formation pour se représenter aux concours l'année N+1 après l'obtention du MEEF. Ce dispositif ne concerne que les étudiants titulaires du master MEEF de l'Inspé d'Aix-Marseille.

La maquette de formation a été modifiée en suivant deux axes principaux :

- revoir les objectifs et la nature des UE : gagner en lisibilité, afficher clairement le continuum de formation avec le master MEEF, assurer les modules communs entre les spécialités et indispensables à la construction de la professionnalité.
- penser le dispositif sous la forme d'un parcours d'accompagnement adapté aux besoins de l'étudiant qui doit consolider ou approfondir certains attendus du master MEEF : annualisation du parcours, renforcement du diagnostic partagé avec l'étudiant, renforcement de l'approche formative sans nécessaire évaluation certificative.

Les contenus et les objectifs des trois UE sont précisés dans le document et mettent en avant les compétences communes, quel que soit le parcours.

Isabelle ARTIGUES : Pourquoi les UE 1 et 2 sont-elles séparées ? La conception des démarches d'apprentissage se fait en même temps que la prise en compte de la diversité des élèves. Cette séparation peut s'avérer être un obstacle à la mise en œuvre des compétences, alors qu'une approche plus intégrée permet aux étudiants d'apprendre à monter une séquence tout en prenant en compte la diversité des élèves.

Pascale BRANDT-POMARES partage cette observation. Néanmoins, au moment du concours, les questions peuvent être isolées et les étudiants doivent y être préparés.

Patrice BONNET : La question s'est posée dans l'élaboration de la maquette. Il s'avère que les attendus se regroupent pour créer des situations intégratives, il devient complexe de faire un découpage. Il a été choisi de garder une certaine lisibilité pour que les étudiants puissent se repérer. D'autre part, il est nécessaire de répondre aux contraintes du concours

et de l'accompagnement des étudiants. L'UE 1 est plus centrée autour de la préparation des écrits, les UE 2 et 3 davantage sur les oraux. S'y retrouvent les attendus de chacune des épreuves. Cela n'exclut en rien le fait que les contenus des UE puissent s'alimenter entre eux et nourrir une approche réflexive du métier.

Valérie MUNIER : Quel est le financement de ce dispositif ?

Patrice BONNET : Ce dispositif bénéficie d'un financement constant depuis 2014. C'est pour cela que l'accès est limité et que les heures investies doivent l'être aussi (par exemple un seul groupe par site pour le professorat des écoles, sur Marseille, Aix et Avignon). Le coût pour les étudiants est l'équivalent d'une inscription en Master.

La proposition de modification de la maquette est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

- **Modification des calendriers de candidature 2022-2023 en 1^{ère} année de master MEEF (Cf. Annexe 5) :**

Patrice BONNET : Nous avons voté le calendrier en novembre-décembre 2021 suite à l'annonce de la possible mise en place d'une plateforme unique de candidatures au niveau national. La mise en place de cette plateforme a été reportée à la rentrée 2023/2024. Une circulaire datant du 28 février 2022, demande, à l'échelle nationale, de rendre les avis d'admission au plus tard le 24 juin 2022. Or nous avons voté un calendrier dans lequel la clôture des candidatures était notifiée au 26 juin pour les mentions 2 et 4. Cette circulaire nous oblige à revoir les dates de fermeture de la plateforme. Les modifications, qui concernent les mentions 2 et 4, sont les suivantes :

- date de clôture des candidatures : le 15 juin
- date de rendu des avis à tous les candidats : le 24 juin au plus tard.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

5. Recherche et Innovation

- **Présentation du projet Teacher Academy**

Alice DELSERIEYS : Le projet UNIT-T Academy, « Teacher Academy », a été accepté. La proposition a été déposée en septembre 2021, en réponse à l'appel à projets Erasmus, concernant les académies européennes de la formation des enseignants (teacher academy). Ce type d'exercice est un excellent exemple de la collaboration entre les équipes de recherche, les équipes d'enseignants et les différents pôles administratifs de l'Inspé, notamment le pôle Recherche et Coopérations Internationales en éducation, lequel a assuré toute la partie logistique, financière et le cadrage de ce projet. Il reste un certain nombre d'étapes avant que le projet puisse réellement démarrer mais l'objectif est que le 1^{er} évènement (Kick-Off meeting) puisse avoir lieu dans le courant du mois de juin.

Ce projet vise à donner une impulsion à l'internationalisation de la formation des enseignants, la perspective internationale des étudiants, des formateurs et de l'Inspé. Il s'inscrit dans la dynamique et le projet de CIVIS, contextualisés à la formation des enseignants. Le projet compte des partenaires de l'alliance CIVIS : Université Libre de Bruxelles, University degli Roma La Sapienza en Italie, l'Université de Tübingen en Allemagne, National and Kapodistrian University of Athens en Grèce. Le Rectorat d'Aix-Marseille est aussi partenaire et un certain nombre d'institutions dans les différents pays sont associées à ce projet et font le lien avec le contexte scolaire. Depuis le dépôt du projet au mois de septembre, de nombreux intérêts au niveau de CIVIS se sont manifestés. Ce projet a vocation à durer trois ans, avec l'espoir d'une certaine stabilité, pour que le projet s'inscrive dans le long terme, comme c'est le cas pour les universités européennes. Dans cette perspective, 25 Teacher Academy seront financées au niveau de l'Europe, afin de structurer la coopération internationale au service de la formation des enseignants.

Les différentes activités pressenties dans ce projet :

Le projet s'appuie sur une expertise au sein d'Aix-Marseille Université (AMPIRIC, CIVIS, SFERE-Provence, etc.) ou des différents partenaires impliqués. Il ne s'agit pas de rajouter un projet supplémentaire mais de donner une impulsion internationale aux actions existantes.

Quatre grandes catégories d'actions :

Stratégies 1 : Conception de modules hybrides de formation ;

Stratégies 2 : Organisation d'une semaine européenne à destination des étudiants futurs enseignants (école d'été) ;

Stratégie 3 : développement des actions de formation de formateurs, inspirées des ateliers ADPE, communautés de pratiques ;

Stratégie 4 : projets de recherche-action associant des écoles et des équipes de recherche de deux pays différents. Le modèle correspond à ce qui se fait dans les projets SFERE-DAFIP ou dans les projets de l'action 2 d'AMPIRIC, également en lien avec la DAFIP. L'idée est d'associer un établissement scolaire à une équipe de recherche, en ajoutant la dimension internationale.

Une dimension transversale concerne les mobilités internationales dans la formation des enseignants, des étudiants et de tous les acteurs de la formation. Une réflexion est menée sur le sens de ces mobilités et sur l'attractivité du métier d'enseignant au niveau international.

Ceux qui le souhaitent peuvent participer au projet et s'associer aux actions menées au cours des trois années à venir.

Projet UNIT-T Academy, « Teacher Academy : <https://inspe.univ-amu.fr/fr/teacher-academy-projet-uni-t-academy> CIVIS : <https://civis.eu/fr>

• Présentation des travaux des Olympiades d'AMU

Stéphane MOURLANE : Marseille, ville hôte des Jeux Olympiques 2024, accueillera des épreuves. AMU est mobilisée et la Présidence souhaite que l'université soit partie prenante dans les Olympiades culturelles qui précèdent la compétition. Le sport est un objet de recherche dans diverses composantes et laboratoires de l'université, il est aussi un enjeu de formation, notamment au sein de l'Inspé. AMU a déjà obtenu le label « Génération 2024 » servant de cadre au déploiement des activités physiques et sportives. Un groupe de travail a été constitué au sein d'AMU qui se place sous la bannière *Sport, Culture et Citoyenneté*. Ce groupe de travail s'est ouvert à un comité de pilotage, dans lequel l'Inspé est représenté. Un contrat doctoral sur « La fabrique des territoires du sport à Marseille » a été attribué. Ce programme s'inscrit dans la politique sportive d'AMU, s'inscrit dans l'université « socialement engagée » et dans sa politique culturelle. Il permet de renforcer l'interdisciplinarité dans le champ scientifique et pédagogique.

- Une 1^{ère} journée interdisciplinaire sur le thème du sport sera organisée à la rentrée.

- Un événement sportif annuel est prévu, dont la 1^{ère} édition aura lieu en 2023 : *Vogue AMU*, régata de voile rassemblant des étudiants du monde entier sur le plan d'eau de Marseille. Événement inclusif, il souhaite mobiliser l'ensemble de la communauté d'AMU, personnels et étudiants.

Ce projet est mené en partenariat avec MP Culture et cette opération sera financée à hauteur de 5 millions d'euros. AMU porte un projet sur le patrimoine sportif *TEPAS*, en partenariat avec la MMSH, la MSHS, l'Université Côte d'Azur et le CNRS. L'idée est à minima d'élaborer un agenda commun à Aix-Marseille Université sur les différentes initiatives. Pour l'instant, l'Inspé porte deux propositions :

- « Connaître les effets de la pratique physique sur la santé et le développement de la personne » (intervention auprès de lycéens, enseignement de spécialité EPS)
- « Le sport a-t-il encore sa place à l'école ? » (rencontre en 2024 entre chercheurs, enseignants, élèves inspecteurs, éducateurs, entraîneurs, sportifs, élus, ...)

Ce programme est ouvert aux personnes qui souhaitent faire part d'actions et/ou de projets en cours et s'inscrire dans ce projet.

6. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16h45

Annexe 1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement

Dépenses Fonctionnement et Investissement 2021		
Agencement bâtiments (inventoriable)	14 948	
Matériel informatique, logiciels, licences	74 516	
Mobilier Outillage (inventoriable)	13 548	
Fournitures administratives, entretien, pédagogique, vêtements EPI	97 471	
Entretien Réparations Travaux	159 393	
Missions Frais de réception	92 307	
Abonnements Documentation Reprographie (incluant DPSI)	20 556	
Déménagement, nettoyage, désinfection, dératisation, élagage, enlèvement	81 237	
Affranchissement, location TPE, frais de port	8 355	
Divers	6 588	
	568 919	
Diminutions budget initial (facturations internes)		
DEPIL	38 856	
DOSI licences	1 346	
DOSI ordinateurs	7 455	
Marché nettoyage	72 000	
	119 657	688 576
Augmentations budget initial		
FIP ECHOS	25 000	
Gabon	125 500	
Enveloppe ménage arbitrage gouvernance	5 000	
DEPIL (Abris vélos)	5 710	
SCD travaux Aix	1 304	
	162 514	
Rappel Budget 2021	617 729	780 243

Annexe 2 : Masse salariale

Réalisation des dépenses de masse salariale 2021

masse salariale Etat	17 403 476
contractuels	623 715
gagés Sauvadet	289 056
HCC EQS PCA PRP	647 913
vacations admin indemnités primes	20 722
	18 984 882

Annexe 5 : Modification des calendriers de candidatures 2022-2023 en 1^{ère} année de master MEEF

Contexte :

→ 28 février 2022 : circulaire relative à l'admission et à l'inscription en 1^{ère} année de master

- Obligation de notifier aux étudiants les réponses à leurs demandes d'admission

AU PLUS TARD LE 24 JUIN 2022

Or nous avons voté un calendrier qui clôt les dépôts des candidatures au 26 juin pour les parcours de la mention 2 et 4

Obligation de revoir les dates de fermeture des candidatures au 15/06

Mention	Parcours type (PT)	Options et sites	Capacité d'accueil par OPTION de PT (pour info) Mention (soumise au vote)	Dont capacité réservée prévisionnelle	Campagne de recrutement - mention		Campagne recrutement - PT <small>Les dates doivent être bordées par les dates de recrutements de mention</small>	
					Date ouverture (= date de début du dépôt des vœux dans e-Candidat)	Date fermeture (= date de retour des dossiers dans e-Candidat)	Date ouverture (= date e-Candidat)	Date fermeture (= date e-Candidat)
		Enseigner les lettres, le français langue étrangère au CLG & LGT - Lettres classiques (option)	30	5	5.04.2022	15.06.2022	5.04.2022	15.06.2022